



## Autorité parentale après une séparation.

Par **sagesse14**, le **24/11/2008** à **12:24**

Bonjour, je voulais connaître les démarches et obligations d'un couple non marié et non pacsé ayant eu un enfant (reconnu par les deux) qui se séparent.

Sachant que le papa est parti en laissant tout, il a juste prit ces vêtements et quelques papiers personnelle, que la pension alimentaire à été établit par les deux parties (versé en espèce), ainsi que pour les visites (1 wk sur 2).

Qu'ils ne sont pas passé devant un juge. Et que le papa n'est au courant de rien concernant sa fille que ce soit au niveau scolaire (reçoit le bulletin par le biais du collègue après avoir donné ces coordonnées), au niveau médicale, loisirs, ou garde chez x personne le wk ou durant les vacances. Merci.